

## **Critères d'attribution des logements dans la résidence étudiante Bonnamour**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu la décision n° 2025-047 du 16 juin 2025 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu l'avis du CEVE du 9 juillet 2025,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 17 juillet 2025, prend la délibération suivante :

La fermeture de la résidence Debourg va entraîner la suppression temporaire de 178 logements sur le campus de l'ENS.

Face à cette baisse du nombre de chambres disponibles, une nouvelle priorisation dans les attributions de logement doit être définie.

Il est proposé au CA de voter les priorités suivantes :

1. Personnes avec problématique de santé/handicap
2. Mineurs
3. Boursiers
4. Primo étudiants ou auditeurs
5. Primo élèves

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé ces critères d'attribution des logements dans la résidence étudiante Bonnamour.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23*

*Nombre de voix favorables : 23*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 0*

Fait à Lyon, le 17 juillet 2025

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac



Emmanuel TRIZAC  
Président  
Ecole Normale Supérieure de Lyon

**Modalités de recours contre la présente délibération :** En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon.

**Date de transmission au MESR : 23/07/2025**

**Date de publication sur le site internet de l'Ecole : 23/07/2025**